

Abolition de la Taxe à l'échec... à quel prix?

Il y a déjà quelques temps, la FECQ vous a demandé d'appuyer la proposition concernant l'abolition de la Taxe à l'échec qu'elle a l'intention d'amener au ministre de l'Éducation. L'exécutif de l'ASSÉ, le comité aux affaires académiques et pédagogiques ainsi que certaines associations membres ne sont pas convaincus de sa valeur politique réelle. Par l'émission de certaines réserves, nous tentons de dénoncer l'analyse parfois réductrice, banalisée et négligée de certains éléments contenus dans la proposition. Il semble y avoir un consensus sur la question de l'abolition de la Taxe à l'échec elle-même; cette partie de la proposition nous semble juste et conséquente des principes qui ont motivé notre lutte. Il serait toutefois légitime de réfléchir plus longuement sur la mesure d'encadrement individualisée : est-elle satisfaisante? Toutefois, il en va au-delà de la mesure lorsqu'il est question de cautionner l'application des Plans de réussite. C'est donc sur ce point particulier de la proposition que nous espérons la rétraction complète ou partielle des appuis donnés à celle-ci. Combien d'associations étudiantes sont en mesure, par souci de démocratie et de consultation des populations respectives, d'arborer un telle position? Combien d'associations étudiantes possèdent un mandat d'Assemblée générale qui définit leur position quant aux Plans de réussite ?

Voici donc le passage où nous voulons que votre esprit critique s'aiguise: « **Il importe par la suite de veiller à l'application des plans institutionnels de réussite afin que ceux-ci permettent finalement l'application d'une telle mesure par l'injection de somme dans le système. Ainsi, la mesure vient lier le ministère de l'éducation en poussant sur les plans de réussite et donc en s'assurant que les sommes seront attribuées pour l'encadrement et pour la réussite.** »¹ Il est ici question d'entériner l'ensemble du processus des Plans de réussite pour espérer l'injection de somme supplémentaire dans le réseau des cégeps. Il ne va pas sans dire que l'injection de ressources financières est conditionnelle à l'atteinte de taux de réussite que se sont fixé les institutions avec l'accord du ministre. Nous verrons plus loin en quoi l'arrimage de la pédagogie aux standards de performance fixés par le ministre ne résout en rien la problématique actuelle. Ensuite, la proposition fait état d'une soudaine

¹ Ne cherchez pas cet extrait dans le modèle de lettre envoyée par la Fédération, mais bien à la page 7 du document sur la proposition, sous : Présentation de la mesure.

responsabilisation pédagogique du ministre vis-à-vis des méthodes choisies par les institutions locales pour mener le Plan à bon port. Rappelons que son élaboration ainsi que les méthodes pédagogiques encourues sont sous le pouvoir des institutions locales. Le rôle du ministre est fort clair : il établit les standards à atteindre et il signe les chèques conséquemment alloués. L'ingérence est impossible dans une partie du dossier qui, une fois lié à celui de l'habilitation, a pour objectif de reconnaître les spécificités locales. S'assurer, par le biais du ministre, que les sommes seront attribuées pour l'encadrement repose des bases et des volontés politiques insatisfaisantes. Il existe une contradiction fondamentale entre spécificités locales (plus qu'autonomie locale puisqu'il s'agit essentiellement de financement conditionnel) et resserrement du contrôle exercé par l'État. Dans la conjoncture actuelle, il ne faut pas négliger les constituantes qui nourrissent l'antagonisme. Il faut surtout s'assurer qu'aucun de nos agissements ne viennent renforcer le processus en cours, mais bien au contraire, de faire tout en notre pouvoir pour les contrer.

Voyons maintenant en quoi l'application des Plans de réussite peut être problématique pour l'ensemble de la population étudiante. Il ne faut pas oublier que la réussite à tout prix et à moindre coût balise de nombreux aspects reconnus dans le fonctionnement des collèges sur les plans administratif et pédagogique.

a) Scission entre Éducation et formation de main d'oeuvre

Dans de nombreux cas, nous pouvons constater que les méthodes d'ordre pédagogique, par manque de ressources ou par volonté de réorganiser l'accès au savoir, sont plus qu'autrement mises de côté. Une distanciation s'effectue entre savoir fondamental et savoir pratique. Les savoir-faire, présentés depuis 1993 par la réforme Robillard, prennent leur sens dans l'approche par compétences où priment les savoirs utilisables, démontrables et univoques. Cette division de la formation en compétences spécifiques est basée sur une volonté de satisfaire les besoins du marché.

b) Ouverture croissante et systémique des Attestations d'études collégiales

Depuis 1997, nous assistons à la déréglementation quasi-complète de cette nouvelle forme de certification. Dans le secteur technique, l'ensemble des statistiques connues tend à démontrer que c'est dans les cours de la formation générale que le taux d'échec est le plus élevé. Or, nous constatons

que les AEC offrent souvent les mêmes cours de formation technique tout en éliminant, en somme ou en partie, les cours de la formation générale. C'est ce qui nous pousse à croire que nombre d'étudiantes ou d'étudiants de la formation technique, qui sont en voie d'échouer certains cours de la formation générale, seront invité-e-s à compléter leur formation dans une AEC équivalente, ou souvent même supérieure au niveau de l'employabilité.

c) Nivellement vers le bas des critères de réussite

Dans certaines disciplines où le taux de réussite est jugé insatisfaisant, les critères de réussite ont tendance à baisser. Plutôt que d'opérer sur l'élève ou sur la pédagogie, les méthodes servent une finalité extérieure au cours lui-même. En sommant les cégeps de lui rendre des résultats intéressants, le ministre balise l'ensemble des critères technocratiques recherchés. Le phénomène est le même que pour les taux de pauvreté : plutôt que d'agir sur les racines du problème pour infléchir les taux alarmants, ce sont les critères de la pauvreté qui subissent des modifications. Il est beaucoup plus rentable de diminuer la qualité des cours offerts plutôt que de dispenser des outils méthodologiques ou pédagogiques aux étudiantes et étudiants en difficulté.

De nombreuses considérations nous poussent à croire que la présente proposition doit être revue, analysée et démocratisée par chacune des associations étudiantes de la province. En ce sens, l'ASSÉ tiendra un Congrès extraordinaire à ce sujet le mercredi 15 août 2001 à 16h, à l'UQAM. Une convocation officielle ainsi que l'ordre du jour vous seront envoyés d'ici peu. Dans un souci de légitimité et de conscience politique, il faut à tout prix ouvrir et étendre le débat sur la Taxe à l'échec à l'ensemble du domaine de l'éducation. Il ne faut absolument pas s'attaquer ou même éliminer une constituante sous prétexte qu'elle est isolée pour que s'en voit soutenue la globalité du processus néolibéral en cours.

Comité aux affaires académiques, pédagogiques et des études avancées,
Appuyé par le Conseil exécutif de l'ASSÉ